

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1302

présenté par

M. Olive, M. Jacques, M. Vuibert, M. Bonnacarrère, M. Marion, M. Ledoux, Mme Lingemann,
Mme Missoffe et M. Mazaury

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.